
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2022**

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération 2022-18** : Budget principal - Approbation du compte de gestion ;
- **Délibération 2022-19** : Budget principal – Vote du compte administratif ;
- **Délibération 2022-20** : Budget principal – Affectation du résultat 2021 au BP 2022 ;
- **Délibération 2022-21** : Budget principal – Vote des taux locaux 2022 ;
- **Délibération 2022-22** : Budget principal – Vote du budget primitif 2022 ;
- **Délibération 2022-23** : Budget annexe assainissement - Approbation du compte de gestion ;
- **Délibération 2022-24** : Budget annexe assainissement - Vote du compte administratif ;
- **Délibération 2022-25** : Budget annexe assainissement - Affectation du résultat 2021 au BP 2022 ;
- **Délibération 2022-26** : Budget annexe assainissement - Vote du budget primitif 2022 ;
- **Délibération 2022-27** : Budget annexe photovoltaïque - Approbation du compte de gestion ;
- **Délibération 2022-28** : Budget annexe photovoltaïque - vote du compte administratif ;
- **Délibération 2022-29** : Budget annexe photovoltaïque - Affectation du résultat 2021 au BP 2022 ;
- **Délibération 2022-30** : Budget annexe photovoltaïque - Vote du budget primitif 2022 ;
- **Délibération 2022-31** : Attribution de subventions ;
- **Délibération 2022-32** : Tarif sortie ALSH ;
- **Délibération 2022-33** : Contrat de bail avec la société Free Mobile pour l'implantation d'une antenne
- **Délibération 2022-34** : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'installation d'une alarme à l'école publique ;
- **Délibération 2022-35** : Signature d'une convention avec l'association « Abeille Noire » ;
- **Délibération 2022-36** : Compte rendu des décisions du Maire ;

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN, Maire

Présents : Tiphaine ARBRUN, Stéphane GASNIER, Frédéric PIRAUD, Axelle BOISSEAU, Anthony MARSAIS, Béatrice ADAM, Martial DURAND, Laurent JEANNEAU, Delphine TISSOT, Thierry MONNEREAU, Laetitia VINCE, Sandra DIETZI, Aurélien DOUCHIN, Tiphaine BLAIN ;

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Sandra DIETZI est élue secrétaire de séance

Date de convocation : 11 mars 2022

Mme le Maire demande si le compte rendu de la séance du 24 février 2022 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2022-18 : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier. Le réalisé figurant au compte de gestion correspond en tout point au réalisé figurant au compte administratif communal aussi le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, et n'appelle ni observations ni réserves de la part du conseil municipal.

DELIBERATION 2022-19 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Mme le Maire quitte la salle pendant la présentation et le vote du compte administratif 2021 et donne la présidence à M. Stéphane GASNIER. L'année 2021 est clôturée par un excédent de fonctionnement de 98 461,57 € et un excédent d'investissement de 356 590,65 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 comme suit :

Section de fonctionnement		Prévision	Réalisé	Section de fonctionnement		Prévision	Réalisé
Dépenses		1 276 213	1 234 092,04	Recettes		1 276 213	1 332 553,61
011	Charges à caractère général	370 917	367 621	013	Atténuations de charges	10 000	17 074
012	Charges de personnel	607 400	576 133	70	Produits des services	194 400	230 059
65	Autres charges de gestion	132 462	126 497	73	Impôts et taxes	609 538	625 017
014	Atténuations de produits	21 051	21 051	74	Dotations et participations	458 774	453 360
66	Charges financières	113 692	112 367	75	Autres produits de gestion courante	3 500	4 885
67	Charges exceptionnelles	5 500	5 257	76	Produits financiers	1	2
68	Dotations aux provisions	0	0	77	Produits exceptionnels	0	2 157
022	Dépenses imprévues			78	Reprises sur provisions		0
042	Opérations d'ordre (transferts)	25 191	25 166	042	Opérations d'ordre		0
023	Virement à la section d'investissement						
002	Résultat de fonctionnement reporté	0		002	Résultat de fonctionnement reporté		
					Excédent de fonctionnement 2021		98 461,57
Section d'investissement		Prévision	Réalisé	Section d'investissement		Prévision	Réalisé
Dépenses		2 321 583	336 881	Recettes		2 321 583	693 471
16	Remboursement des emprunts	55 000	54 382	16	Emprunts	632 500	82 500
				10/13	Dotations/subventions	1 321 817	244 730
	Dépenses d'équipement	2 176 954	282 499		autres recettes d'investissements		0
020	Dépenses imprévues		0	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	337 075	337 075
				021	Virement de la section de fonctionnement		
				024	Cession d'immobilisation		
				27	Autres immobilisations financières	5 000	4 000
040	Opérations d'ordre (transferts)	0	0	040	Opérations d'ordre	25 191	25 166
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales		0
001	Solde d'exécution de la SI reporté	89 630		001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	
					Excédent d'investissement 2021		356 590,65
TOTAL GENERAL BUDGET		3 597 796	1 570 973			3 597 796	2 026 025

DELIBERATION 2022-20 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BP 2022 :

Après avoir approuvé le Compte Administratif établi par l'ordonnateur, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (13 POUR 1 ABSTENTION) :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit :

- 98 461,57 € à l'article 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement, recettes

DELIBERATION 2022-21 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX LOCAUX 2022 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, reconduit pour 2022 les taux de 2021 :

- Taux communal de foncier sur les propriétés non bâties 2021 : 37,56 %
- Taux communal sur le foncier non bâti : 89,06 %.

DELIBERATION 2022-22 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal à 13 voix *POUR* et 1 *ABSTENTION* :

➤ **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit en fonctionnement de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement		BP n-1	Réalisé n-1	BP 2022	Section de fonctionnement		BP n-1	Réalisé n-1	BP 2022
Dépenses		1 276 213	1 234 092	1 409 637	Recettes		1 276 213	1 332 554	1 409 637
011	Charges à caractère général	370 917	367 621	410 770	013	Atténuations de charges	10 000	17 074	10 000
012	Charges de personnel	607 400	576 133	607 350	70	Produits des services	194 400	230 059	234 829
65	Autres charges de gestion	132 462	126 497	128 270	73	Impôts et taxes	609 538	625 017	620 750
014	Atténuations de produits	21 051	21 051	21 551	74	Dotations et participations	458 774	453 360	440 597
66	Charges financières	113 692	112 367	30 500	75	Autres produits de gestion courante	3 500	4 885	4 000
67	Charges exceptionnelles	5 500	5 257	2 500	76	Produits financiers	1	2	0
68	Dotations aux provisions	-	-	0	77	Produits exceptionnels		2 157	1 000
022	Dépenses imprévues	-	-	10 000	78	Reprises sur provisions		0	0
042	Opérations d'ordre (transferts)	25 191	25 166	25 191	042	Opérations d'ordre		0	0
023	Virement à la section d'investissement			173 506					
002	Résultat de fonctionnement reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté			98 462
Section d'investissement		BP n-1	Réalisé n-1	BP 2022	Section d'investissement		BP n-1	Réalisé n-1	BP 2022
Dépenses		2 321 583	336 881	2 020 937	Recettes		2 321 583	693 471	2 020 937
16	Remboursement des emprunts	55 000	54 382	51 000	16	Emprunts	632 500	82 500	678 167
	Dépenses d'équipement	2 176 954	282 499	1 866 800	10/13	Dotations/subventions autres recettes d'investissements	1 321 817	244 730	103 383
020	Dépenses imprévues		0	10 000	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	337 075	337 075	0
					021	Virement de la section de fonctionnement			173 506
					024	Cession d'immobilisation			
					27	Autres immobilisations financières	5 000	4 000	2 000
040	Opérations d'ordre (transferts)		0	0	040	Opérations d'ordre	25 191	25 166	25 191
041	Opérations patrimoniales				041	Opérations patrimoniales		0	0
001	Solde d'exécution de la SI reporté	89 630		0	001	Solde d'exécution de la SI reporté			266 961
	Restes à réaliser			93 137					771 729
TOTAL GENERAL BUDGET			1 570 973	3 430 574				2 026 025	3 430 574

DELIBERATION 2022-23 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier. Le réalisé figurant au compte de gestion correspond en tout point au réalisé figurant au compte administratif communal aussi le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, et n'appelle ni observations ni réserves de la part du conseil municipal.

DELIBERATION 2022-24 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Mme le Maire quitte la salle pendant la présentation et le vote du compte administratif 2021 et donne la présidence à M. Stéphane GASNIER. L'année 2021 est clôturée par un déficit de fonctionnement de 5 483,79 € et un excédent d'investissement de 10 563,73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 comme suit :

Section de fonctionnement		BP	Réalisé	Section de fonctionnement		BP	Réalisé
Dépenses		212 066	100 291	Recettes		212 066	176 478
011	Charges à caractère général	44 000	35 152	013	Atténuations de charges	0	0
012	Charges de personnel	10 000	9 873	70	Produits des services	68 000	96 645
65	Autres charges de gestion	500	0	73	Impôts et taxes	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	74	Dotations et participations	0	0
66	Charges financières	6 200	5 706	75	Autres produits de gestion courante	500	832
67	Charges exceptionnelles	500	0	76	Produits financiers	0	0
68	Dotations aux provisions	5	0	77	Produits exceptionnels	58 341	58 341
69	Impôts sur les bénéfices	0	0				
022	Dépenses imprévues			78	Reprises sur provisions	0	0
042	Opérations d'ordre (transferts)	52 000	49 560	042	Opérations d'ordre	20 660	20 660
023	Virement à la section d'investissement	98 861					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0		002	Résultat de fonctionnement reporté	64 564	0
					Excédent de fonctionnement 2021		76 188
Section d'investissement		BP	Réalisé	Section d'investissement		BP	Réalisé
Dépenses		193 835	40 980	Recettes		193 835	54 008
16	Remboursement des emprunts	11 340	11 300	16	Emprunts	0	0
	Dépenses d'équipement	151 835	9 020	10/13	Dotations/subventions	4 000	4 449
020	Dépenses imprévues	10 000	0		autres recettes d'investissements	0	0
				1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0
				021	Virement de la section de fonctionnement	98 861	
				024	Cession d'immobilisation		
				27	Autres immobilisations financières		0
040	Opérations d'ordre (transferts)	20 660	20 660	040	Opérations d'ordre	52 000	49 560
041	Opérations patrimoniales	0	0	041	Opérations patrimoniales		0
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	0	001	Solde d'exécution de la SI reporté	38 974	
					Résultat d'investissement 2021		13 028
TOTAL GENERAL BUDGET		405 901	141 271			405 901	230 487

DELIBERATION 2022-25 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BP 2022 :

Le résultat cumulé de clôture 2021 se présente ainsi :

	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat cumulé de clôture 2021

Fonctionnement	+ 76 187,54 €	+ 64 564,38 €	+ 140 751,92 €
Investissement	+ 13 028,27 €	+ 38 974,02 €	+ 52 002,29 €

Après avoir approuvé le compte administratif établi par l'ordonnateur, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit :
- 76 433,71 € à l'article 1068 Réserves, Section investissement, recettes
 - 64 318,21 € à l'article 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement, recettes

DELIBERATION 2022-26 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement		Réalisé n-1	BP 2022	Section de fonctionnement		Réalisé n-1	BP 2022
Dépenses		100 291	186 959	Recettes		176 478	186 959
011	Charges à caractère général	35 152	56 000	013	Atténuations de charges	0	0
012	Charges de personnel	9 873	15 000	70	Produits des services	96 645	76 000
65	Autres charges de gestion	0	500	73	Impôts et taxes	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	74	Subventions d'exploitation	0	0
66	Charges financières	5 706	5 400	75	Autres produits de gestion courante	832	500
67	Charges exceptionnelles	0	500	76	Produits financiers	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	77	Produits exceptionnels	58 341	25 481
69	Impôts sur les bénéfices	0	0	78	Reprises sur provisions	0	0
022	Dépenses imprévues		0				
042	Opérations d'ordre (transferts)	49 560	52 000	042	Opérations d'ordre	20 660	20 660
023	Virement à la section d'investissement		57 559				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0		002	Résultat de fonctionnement reporté	0	64 318
Section d'investissement		Réalisé n-1	BP 2022	Section d'investissement		Réalisé n-1	BP 2022
Dépenses		40 980	238 995	Recettes		54 008	238 995
16	Remboursement des emprunts	11 300	10 000	16	Emprunts	0	0
	Dépenses d'équipement	9 020	69 899	10/13	Dotations/subventions autres recettes d'investissements	4 449	1 000
020	Dépenses imprévues	0	10 000	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	76 434
				021	Virement de la section de fonctionnement		57 559
				024	Cession d'immobilisation		
				27	Autres immobilisations financières		0
040	Opérations d'ordre (transferts)	20 660	20 660	040	Opérations d'ordre	49 560	52 000
041	Opérations patrimoniales	0		041	Opérations patrimoniales	0	0
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	0	001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	52 002
	Restes à réaliser		128 436		Restes à réaliser		
TOTAL GENERAL BUDGET		141 271	425 955			230 487	425 955

DELIBERATION 2022-27 : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier. Le réalisé figurant au compte de gestion correspond en tout point au réalisé figurant au compte administratif communal aussi le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, et n'appelle ni observations ni réserves de la part du conseil municipal.

DELIBERATION 2022-28 : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Mme le Maire quitte la salle pendant la présentation et le vote du compte administratif 2021 et donne la présidence à M. Stéphane GASNIER. L'année 2021 est clôturée par un excédent de fonctionnement de 94,72 € et un déficit d'investissement de 101,55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 comme suit :

Section de fonctionnement		BP	Réalisé	Section de fonctionnement		BP	Réalisé
Dépenses		4 748	3 898	Recettes		4 748	3 993
011	Charges à caractère général	600	0	013	Atténuations de charges	0	0
012	Charges de personnel	0	0	70	Produits des services	3 600	3 993
65	Autres charges de gestion	0	0	73	Impôts et taxes	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	74	Dotations et participations	1 116	0
66	Charges financières	0	0	75	Autres produits de gestion courante	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	76	Produits financiers	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	77	Produits exceptionnels	0	0
69	Impôts sur les bénéfices	250	0				
022	Dépenses imprévues	0	0	78	Reprises sur provisions	0	0
042	Opérations d'ordre (transferts)	3 898	3 898	042	Opérations d'ordre	0	0
023	Virement à la section d'investissement						
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	002	Résultat de fonctionnement reporté	33	0
					Excédent de fonctionnement 2021		95
Section d'investissement		BP	Réalisé	Section d'investissement		BP	Réalisé
Dépenses		13 635	4 000	Recettes		13 635	3 898
16	Remboursement des emprunts	5 000	4 000	16	Emprunts	0	0
				10/13	Dotations/subventions	0	0
	Dépenses d'équipement	8 635	0		autres recettes d'investissements	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0
				021	Virement de la section de fonctionnement		
				024	Cession d'immobilisation		
				27	Autres immobilisations financières		0
040	Opérations d'ordre (transferts)	0	0	040	Opérations d'ordre	3 898	3 898
041	Opérations patrimoniales	0	0	041	Opérations patrimoniales		0
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	0	001	Solde d'exécution de la SI reporté	9 737	
	Déficit d'investissement 2021		-102				
TOTAL GENERAL BUDGET		18 384	7 898			18 384	7 892

DELIBERATION 2022-29 : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BP 2022 :

Le résultat cumulé de clôture 2021 se présente ainsi :

	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat cumulé de clôture 2021
Fonctionnement	+ 94,72€	+ 32,92 €	+ 127,64 €
Investissement	- 101,55 €	+ 9 736,83 €	+ 9 635,28 €

Après avoir approuvé le compte administratif établi par l'ordonnateur, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit :
 - Fonctionnement : 127,64 €

DELIBERATION 2022-30 : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement		Réalisé n-1	BP 2022	Section de fonctionnement		Réalisé n-1	BP 2022
Dépenses		3 898	4 748	Recettes		3 993	4 748
011	Charges à caractère général	0	600	013	Atténuations de charges	3 993	0
012	Charges de personnel	0	0	70	Produits des services	0	3 600
65	Autres charges de gestion	0	0	73	Impôts et taxes	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	74	Subventions d'exploitation	0	1 021
66	Charges financières	0	0	75	Autres produits de gestion courante	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	76	Produits financiers	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	77	Produits exceptionnels	0	0
69	Impôts sur les bénéfices	0	250				
022	Dépenses imprévues		0	78	Reprises sur provisions	0	0
042	Opérations d'ordre (transferts)	3 898	3 898	042	Opérations d'ordre	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0		002	Résultat de fonctionnement reporté	33	128
Section d'investissement		Réalisé n-1	BP 2022	Section d'investissement		Réalisé n-1	BP 2022
Dépenses		4 000	13 534	Recettes		3 898	13 534
16	Remboursement des emprunts	4 000	4 000	16	Emprunts	0	0
				10/13	Dotations/subventions	0	0
	Dépenses d'équipement	0	9 534		autres recettes d'investissements	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0
				021	Virement de la section de fonctionnement		
				024	Cession d'immobilisation		
				27	Autres immobilisations financières		0
040	Opérations d'ordre (transferts)	0	0	040	Opérations d'ordre	3 898	3 898
041	Opérations patrimoniales	0		041	Opérations patrimoniales	0	0
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	0	001	Solde d'exécution de la SI reporté	9 737	9 635
TOTAL GENERAL BUDGET		7 898	18 282			7 891	18 282

DELIBERATION 2022-31 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Anthony MARSAIS, adjoint à la vie associative présente les demandes de subventions des associations reçues en mairie. Il expose les montants souhaités par les associations et les propositions d'attribution que la commission vie associative a émise.

Aurélien DOUCHIN relève que la subvention demandée par l'APEL de l'école Saint Aubin d'un montant de 250 € porte sur l'achat d'un bac à sable. Il expose que l'achat de ce genre d'équipement relève de la responsabilité de l'OGEC et que la commune ne peut financer l'APPEL que pour actions pédagogiques.

Anthony MARSAIS propose d'en échanger avec l'association et de décaler le vote de cette subvention à une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** pour l'exercice 2022 les subventions et cotisations suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2022
Clé des Champs	100 €
FCGC	540 €
Passiona'danse	500 €
Pétanque chevalleraienne	500 €
Don du sang	150 €
Eaux vives	50 €
Jardin du temps libre	200 €
Rêve d'un clown	50 €
Amicale Laïque	250 €
Les P'tits Loups	120 €
Comité du Souvenir du maquis de Saffré	60 €
Comité des Fêtes	200 €
Ass. Théâtrale « Jeunes Chevaliers »	36 €
TOTAL SUBVENTIONS 2022 – Article 6574	2 756 €

DELIBERATION 2022-32 : TARIF SORTIE ALSH :

Axelle BOISSEAU, adjointe à l'enfance, propose de fixer comme suit le tarif d'une sortie inscrite au programme ALSH des vacances de Pâques :

	Tarif plancher	Taux d'effort	Part fixe	Tarif plafond
Sortie bioparc - Doué La Fontaine	20 €	0,0073	18 €	32 €

Pour les enfants domiciliés hors commune et non scolarisés dans l'un des groupes scolaires de la commune un forfait supplémentaire de 3 euros par journée sera appliqué.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** les tarifs indiqués ci-dessus et selon la formule de calcul suivante : $QF \times 0,00730 + \text{part fixe}$

	Cotisations 2022
ADDM 44 – 1,46 €/hab + adhésion de 15,24 €	2 316,64 €
BRUDED – 0,30 €/hab	497,60 €
CAUE	96,00 €
Fédération des Maires de Loire-Atlantique	401,19 €
MDA (Maison des adolescents)	482,05 €
Ass. Des Maires Ruraux	81 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €
TOTAL COTISATIONS 2022	3 994,48 €

DELIBERATION 2022-33 : CONTRAT DE BAIL AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE :

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2021-124, le Conseil Municipal avait adopté le contrat de bail avec la société Free Mobile pour l'implantation d'une antenne mobile. Le lieu retenu était la parcelle ZH 137 située la prise Fraboul. Free a établi un contrat de bail pour la location d'une emprise au sol. Un pylône de 45 m muni d'antennes et faisceaux hertziens. Elle informe le conseil municipal que suite à l'adoption de cette délibération le contrat de bail a évolué et qu'il convient de délibérer à nouveau pour l'adopter dans ses nouvelles conditions.

Mme le Maire présente le projet de bail à conclure avec Free afin de formaliser les conditions d'implantation des éléments techniques nécessaires à l'exploitation de ce système.

Dispositions portant sur la parcelle

Le bail porte sur un emplacement de 72,25 m², les équipements demeurent la propriété de Free. Les travaux d'aménagement sont à la charge exclusive de Free qui assurera également l'entretien du site. Le contrat de raccordement électrique de l'équipement sera au nom de Free. Restitution des lieux en bon état d'entretien en cas de retrait des équipements.

Dispositions financières

Le bail est consenti et accepté pour une durée de douze années. Il fera l'objet du versement d'un loyer de 5 000 € qui fera l'objet d'une révision annuelle de 1% à la date anniversaire du bail.

Free déposera une déclaration préalable de travaux en son nom.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (13 POUR et 1 ABSTENTION) :

- **APPROUVE** les dispositions du contrat de bail présenté par FREE MOBILE pour l'implantation d'une antenne relais Free sur la parcelle ZH 137 ;
- **MANDATE** Mme le Maire pour le signer ainsi que tous documents s'y rapportant

DELIBERATION 2022-34 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ALARME A L'ECOLE PUBLIQUE :

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le fonds interministériel de prévention de la délinquance vise à financer des actions de sécurisation des espaces publics. Ce fonds pourrait subventionner l'installation d'une alarme PPMS à l'école publique. Elle propose au conseil municipal de demander un financement à hauteur de 80 % pour installer ce type d'alarme à l'école publique.

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Installation alarme	17 307,87 €	Demande de subvention au titre du FIDP	13 846 €
		Autofinancement	3 461,87 €
Total	17 307,87 €	Total	17 307,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet détaillé ci-dessus ainsi que son plan de financement ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 13 846 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cet effet ;

DELIBERATION 2022-35 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ABEILLE NOIRE » :

Mme Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec L'Union des Apiculteurs de Loire-Atlantique et l'Abeille Noire Atlantique. Cette convention a pour objet la mise à disposition d'un terrain communal (parcelle ZK38) situé entre le village du Bois Luce (La Chevallerai) et le village de Coget (Héric) dans le but d'y entretenir des colonies d'abeille Noire. La convention sera conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature et la commune s'engage notamment à permettre la dépose et l'entretien de colonies d'abeilles Noires sur la parcelle ZK38 à titre gracieux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Union des Apiculteurs de Loire-Atlantique et l'Abeille Noire Atlantique ;

- **CHARGE** Mme Le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents à cette délibération ;

DELIBERATION 2022-36 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation générale du Conseil Municipal :

- Signature d'un devis avec la société Odiwi pour l'installation de modules sur le site internet 5 700 € TTC ;
- Signature d'un devis pour l'achat d'un panneau signalétique pour l'aire de jeux avec la société Quali Bretagne Cité : 150 € TTC ;
- Signature d'une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats MRV pour une assistance et représentation en justice : 2 416 € TTC
- Signature d'une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats MRV pour une assistance et représentation en justice : 3 527,20 € TTC ;
- Signature d'un devis avec la société Idex pour une intervention sur la citerne gaz des vestiaires : 233,04 € TTC ;
- Signature d'un devis avec la vallée des korrigans pour l'organisation d'une sortie par le centre de loisirs : 777,50 € TTC ;
- Achat d'un vidéoprojecteur via la société Odiwi : 1 301,88 € TTC ;
- Achat d'un but pour le complexe sportif : 1 311,60 € TTC ;
- Remplacement des vitrages du vestiaire du complexe sportif via la société L.M.S : 210,11 € ;
- Intervention sur la chaudière du théâtre par la société Idex : 308,83 € TTC ;
- Achat de fournitures administratives via la société SIMAB : 271,32 € TTC ;
- Contrôle périodique des équipements sports par la société CBR contrôle : 600 € TTC ;
- DIA 44221 22 B0001 pour un bien cadastré ZH 60 située « Les cormerais » - refus de préempter ;
- DIA 44221 22 B0002 pour un bien cadastré ZL 302 située 5 rue la Noë Guernet – refus de préempter ;
- DIA 44221 22 B0003 pour un bien cadastré N556 et N560 situé 12 rue de Blain – refus de préempter ;
- DIA 44221 22 B0004 pour un bien cadastré ZL 221 situé 4 rue Eugène Labiche – refus de préempter ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie.

➤ Questions diverses :

- Achat de goodies pour les nouveaux nés : Anthony MARSAIS expose que la commission souhaite offrir aux nouveaux nés de la commune un body aux couleurs de La Chevallerais. Plusieurs slogans à apposer sur le body sont proposés au conseil municipal. Après vote, les élus se prononcent pour « J'aime la Chreu » ;
- Solidarité avec l'Ukraine : La commune a mis à disposition gracieusement le logement accolé à la mairie pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Suite à ça, nous avons été contactés par la préfecture pour accueillir des réfugiés ukrainiens. La commune doit désormais meubler assez rapidement l'appartement pour accueillir dans de bonnes conditions des réfugiés. Un appel à la solidarité sera lancé ;
- La fête des associations aura lieu le 10 juin 2022. Pour le moment, 11 associations sont partantes ;
- L'entreprise de pain a burger qui devait s'implanter dans la zone artisanale ne viendra finalement pas s'installer ;

Fin de séance : 23h

